



INSURED ▲ LEASE

VOTRE MULTIRISQUE PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

## PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT

INSURED Lease vous propose toutes les garanties essentielles pour couvrir l'ensemble de vos risques. En conformité avec la loi ALUR, elle intègre la garantie Responsabilité Civile obligatoire.

*Propriétaires bailleurs, ne prenez aucun risque avec votre investissement, protégez votre bien en location !*

### ► QUELS SONT LES AVANTAGES D'INSURED LEASE ?

- ✓ Jusqu'à 12 800 000 € pour la responsabilité civile tous dommages confondus.
- ✓ Perte de loyer couvert jusqu'à 1 année pour les appartements et les maisons.
- ✓ Tarifs uniques et compétitifs pour les appartements et pour les maisons.
- ✓ Valeur de remplacement ou de reconstruction à neuf comme seuls plafonds de garantie.
- ✓ Un plafond à partir de 8 000 € pour la défense et les recours.
- ✓ Garantie dommages aux biens mobiliers : 5000€

## ► QUELLES SONT LES GARANTIES COUVERTES ?

GARANTIES	DESCRIPTION	MONTANT MAX
MULTIRISQUE POUR PROPRIÉTAIRE NON OCCUPANT	<i>Protège des dommages causés à un tiers :</i>	
	Incendie et évènements assimilés Évènements climatiques Dégâts des eaux Catastrophes naturelles Bris de glace Vol & vandalisme	Valeur de reconstruction à neuf  Valeur de remplacement Biens immobiliers : 5000€
DÉFENSE ET RECOURS	Réparation financière, dans le cadre de votre vie privée - à condition que le tiers responsable soit une personne identifiée, non-assurée sur le même contrat :  - Des dommages matériels subis par les biens assurés qui vous appartiennent. - Des dommages corporels que vous subissez.	Seuil d'intervention : <b>140 €</b>
RESPONSABILITÉ CIVILE	Couvre les conséquences pécuniaires des dommages corporels, matériels et immatériels, causés au(x) locataire(s), aux voisins ou aux tiers, lorsqu'ils résultent directement du fait des garanties assurées par ce contrat.	- Dommages Corporels : <b>4 600 000€</b>  - Dommages matériels et immatériels consécutifs : <b>1 000 000 €</b>
DOMMAGES AUX BIENS MOBILIERS*  *EN OPTION	Toute détérioration, destruction ou disparition d'un bien, toute atteinte physique à un animal.	<b>5 000€</b>

## ► VOTRE COURTIER DIFFUSEUR

Pour plus d'information et souscrire contactez votre conseiller :